

INSTRUCTIONS DE CODIFICATION

Code des conditionnements

COND	Type de conditionnement
00	Vrac liquide (y compris gaz liquéfié)
10	Vrac solide
20	Grands conteneurs (longueur égale ou supérieure à 20 pieds ou 6 mètres)
30	Autres conteneurs
40	Marchandises palettisées
50	Marchandises préélinguées
60	Unités mobiles automotrices : véhicules à moteur
65	Animaux vivants
70	Autres unités mobiles non automotrices : véhicules et matériels sur roues, non automoteurs
91	Solides emballés
92	Liquides et gaz emballés
90	Autres types de conditionnement

Code des matières dangereuses

CLAS	Classes de marchandises dangereuses (RTDMR - ADR)
1	Matières et objets explosibles
2	Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression
3	Matières liquides inflammables
4.1	Matières solides inflammables
4.2	Matières sujettes à l'inflammation spontanée
4.3	Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau
5.1	Matières comburantes
5.2	Peroxydes organiques
6.1	Matières toxiques
6.2	Matières infectieuses
7	Matières radioactives
8	Matières corrosives
9	Autres et objets dangereux divers
9.9	Matières dangereuses de plusieurs classes

Code des pays

LIEU	Pays
DE	Allemagne
AT	Autriche
BE	Belgique
BY	Biélorussie
DK	Danemark
ES	Espagne
FI	Finlande
GR	Grèce
IE	Irlande (Eire)
IT	Italie
LU	Luxembourg
MA	Maroc
NO	Norvège
NL	Pays-Bas
PL	Pologne
PT	Portugal
GB	Royaume-Uni
RU	Russie
SE	Suède
CH	Suisse
TR	Turquie
à préciser	Autre pays

DÉFINITIONS

Transport pour compte d'autrui (ou " transport public ")

Transport soumis aux règles du contrat de transport (même s'il est implicite), effectué pour le compte de tiers (une autre entreprise ou un particulier). Le transport n'est pas dans le cas considéré une opération annexe aux activités de l'entreprise. L'entreprise doit être inscrite au registre des transporteurs et loueurs. Une lettre de voiture accompagne la marchandise.

Transport pour compte propre (ou " transport privé ")

Le transport pour compte propre est une opération annexe aux activités de l'entreprise. Celle-ci a produit, vendu ou acheté la " marchandise " qu'elle transporte, ou bien la répare ou la transforme. Par exemple : transport de matériaux de construction effectué par une entreprise du bâtiment dans le cadre de son activité principale, livraison de la production d'une entreprise industrielle à un client...

Chargeur

Personne physique ou morale faisant exécuter des opérations de transport pour assurer ses approvisionnements ou la distribution de sa production.

Commissionnaire de transport

Personne physique ou morale qui se charge, moyennant rémunération, de faire exécuter, en son nom propre et pour le compte de son client, un transport en ayant le libre choix des voies et des moyens à employer.